

III REGLEMENT DE L'EPREUVE

1 - Le Foyer d'éducation Populaire de Saint-Père met sur pied une épreuve de VTT, le Lundi 2 avril 2018, autour de Vézelay (Yonne) à 14 km d'Avallon. Cette manifestation est organisée sous l'égide de l'UFOLEP

2 - Cette épreuve est ouverte à tous : licenciés UFOLEP, licenciés autres fédérations et non licenciés

- a) Elle est une épreuve de longue distance comme définie par les règlements UFOLEP
- b) Elle comptera pour les championnats de l'Yonne pour les licenciés UFOLEP de l'Yonne
- c) Les non-licenciés seront couverts par une assurance journalière contractée par les organisateurs. Ceux-ci doivent présenter un Certificat Médical d'aptitude à la pratique du VTT
- d) Une course dite mini ronde est ouverte aux catégories jeunes 13/14 ans et 15/16 ans. Cette course a une distance différente ainsi qu'un départ et une arrivée séparés de la Ronde de Vézelay
- e) Le matin de l'épreuve randonnée pédestre et nordique seront organisées sur un circuit de 13 km
- f) La course sera précédée d'une randonnée VTT qui empruntera sensiblement le même circuit mais sur une distance plus courte de 35 km.
- g) Tous les compétiteurs et randonneurs sont tenus de respecter le code de la route.

3 - Catégories

☞ ☹ Sur la Ronde de VEZELAY

- Jeunes 17/18 ans
- Adultes 19/29 ans
- Adultes 30/39 ans
- Adultes 40/49 ans
- Adultes 50 ans et plus
- Féminines 17/34 ans
- Féminines + de 35 ans
- Tandems

☞ ☹ Sur la mini-ronde

- Jeunes 13/14 ans : 13km départ séparé et arrivée à Asquins
- Jeunes 15/16 ans : 20km départ séparé et arrivée à Asquins

4 - Chronologie :

Le départ et l'arrivée pour la Ronde auront lieu à SAINT-PERE, au camping.

- 8H 00 : Remise des dossards pour la randonnée et la course de jeunes
- 9H 00 : Départ de la randonnée
- 9H 15 : Départ des randonnées nordiques et pédestres
- 11H00 : Remise des dossards pour la ronde.
- 13H00 : Départ de la Ronde de VEZELAY.
- 13H15 : Départ de la Mini Ronde de VEZELAY
- 17H00 : Remise des récompenses. (Seules les personnes présentes pourront recevoir leur lot)

5 - Montant des inscriptions

Jeunes de 13 à 16 ans :	5€
Adultes licenciés UFOLEP :	10€
Adultes autres fédérations :	12€
Non-licenciés :	12€
Randonnée VTT ufolep	5€
Randonnée VTT non ufolep	7€
Tandem UFOLEP :	15€
Tandem autres fédérations :	20€
Randonnées nordiques et pédestres	5€

Engagements et/ou paiement sur place : majoration de 2€ uniquement pour la compétition

6 - Chaque concurrent devra posséder une plaque de cadre positionnée sur son vélo elle devra être visible. Celle-ci sera fournie par l'organisation. L'absence de la plaque de cadre entraînera la mise hors course.

7 - Le port du casque obligatoire.

8 - Seuls les VTT sont admis. Le changement de vélo et/ou de roue est interdit. Le fait de transgresser cette règle entraînera la mise hors course du concurrent.

9 – zone de départ :

Une zone de départ est mise en place par l'organisation. Tous les concurrents et randonneurs sont tenus de passer par ce point afin que l'organisateur relève le numéro de la plaque de cadre. Pour les compétiteurs le fait de ne pas passer par ce sas entraîne la mise hors course.

Cette zone sera indiquée par une signalisation.

10 – Des contrôles de passage inopinés sont installés sur le parcours.

11 – Le franchissement de la ligne d'arrivée doit s'effectuer avec le vélo.

12 - En cours de parcours, si les concurrents sont trop attardés, ils devront suivre les indications du commissaire et remettre leurs plaques de cadre afin de pouvoir rejoindre Saint-Père dans des conditions de sécurité optimum.

Une barrière temps : 16 h 00 est mise en place au 1^{er} passage à Saint PERE au lieu dit Pré des Marguerites. Le concurrent est arrêté par un commissaire et il doit remettre sa plaque de cadre s'il dépasse cette barrière temps.

A cette barrière temps le concurrent sera classé en fonction de leur horaire d'arrêt et après le dernier concurrent ayant effectué le parcours complet

Dans les deux cas si le concurrent refuse, la responsabilité des organisateurs ne peut pas être engagée.

13 - Toute personne ayant été vue hors circuit par des commissaires sera disqualifiée et ne pourra être classée.

14 – Classements

- a) Un classement « scratch », un classement par catégorie ainsi qu'un classement UFOLEP seront établis.
- b) Le résultat est validé qu'à la condition que le concurrent se soit présenté aux différents contrôles obligatoires : départ, intermédiaires et arrivée.

15 – Assistance médicale

- a) En cas d'accident, Chaque concurrent valide doit avertir le signaleur situé après le lieu d'accident afin de déclencher les secours.
- b) Tout abandon doit être signalé le plus rapidement possible à l'organisation
- c) Sur le parcours, l'assistance médicale est assurée par la présence d'un médecin et de secouristes ainsi que d'une ambulance.

16 – Le droit à l'image

- a) L'acceptation du règlement implique que le VTTiste ou le randonneur pédestre donne son accord à l'organisateur de la Ronde de Vézelay pour qu'il utilise son image (photo et/ou vidéo prises le lundi 2 avril 2018) pour la promotion de son épreuve et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéo, photo papier, journaux, internet, etc.)
- b) Le VTTiste prend note qu'en cas de désaccord à cette clause, il devra le spécifier par écrit en même temps que son inscription

17 – L'inscription à la Ronde de Vézelay est ferme et définitive.

Cependant le VTTiste ou le randonneur pédestre peut prétendre à un remboursement de son engagement à la seule condition que son désistement soit justifié. Ce justificatif (exemple : certificat médical, etc....) doit parvenir à l'organisation avant le 2 avril 2018.

Le remboursement des droits d'engagement sera effectué dans les trois mois qui suivent le déroulement de l'épreuve.

Toutefois l'organisateur peut prélever une partie de l'engagement en frais de dossier

18 – Ravitaillement

Trois ravitaillements en solides et en eau sont prévus sur le parcours de la ronde : deux intermédiaires et un à l'arrivée.

19-À tout moment l'organisation se réserve le droit de raccourcir ou d'annuler l'épreuve ;